



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	4
Absents	2
Total des votes	33

5.3

L'an deux mille vingt six, le cinq juin, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mai 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sonia QUESNEY, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

Mme Fabienne DIAS à Mme Florence GAUTIER, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Clément NIEL à M. Kylian HÉBERT, Mme Françoise OOSTERLINCK à Mme Annabelle ARSON

**ELUS ABSENTS :**

M. Thierry BERNARD, Mme Carole MARTIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Julien TIMON

**N°DEL\_0077\_2026 Élections des délégués et suppléants du Conseil Municipal au collège sénatorial**

Dans le cadre du renouvellement du Sénat prévu le 27 septembre 2026, les conseils municipaux sont appelés à désigner leurs délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs.

Conformément aux dispositions du Code électoral, cette désignation intervient au cours d'une séance spécialement convoquée à cet effet. Les délégués et suppléants ainsi élus composent le collège électoral sénatorial représentant la commune lors du scrutin.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;

**VU** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DCL/BCE/2026/109 du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués des conseils municipaux à élire dans chaque commune de l'Eure dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 ;

VU la circulaire relative à la désignation des délégués des conseils municipaux suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a été convoqué spécialement à cet effet le 5 juin 2026 afin de procéder à l'élection des délégués titulaires et des suppléants en vue des élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'arrêté préfectoral susvisé, le conseil municipal doit élire 20 délégués titulaires et 6 suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;

**CONSIDÉRANT** que l'élection des délégués titulaires et des suppléants des conseils municipaux s'effectue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

**CONSIDÉRANT** que chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré*

*A l'unanimité,*

- **DE PRENDRE ACTE** du nombre de 20 délégués titulaires et de 6 suppléants à élire fixé par l'arrêté préfectoral susvisé ;
- **DE RAPPELER** que l'élection des délégués et des suppléants s'effectue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;
- **DE PRÉCISER** que les listes de candidats doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à transmettre les résultats de l'élection à Monsieur le Préfet.

## RÉSULTAT DU SCRUTIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents : 29 ;  
Nombre de votants : 33 ;  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0 ;  
Nombre de votes blancs : 0 ;  
Nombre de suffrages exprimés : 33.

Ont obtenu :

Liste « Vivre Ensemble Pont-Audemer » : 25 voix ;  
Liste « Pont-Audemer vivante et forte » : 6 voix ;  
Liste « Union de la gauche » : 2 voix

Compte tenu des résultats du scrutin et conformément aux règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires au collège électoral sénatorial :

- Monsieur Alexis DARMOIS
- Madame Fabienne DIAS
- Monsieur Christophe CANTELOUP
- Madame Brigitte DUTILLOY
- Monsieur Julien TIMON
- Madame Frédérique DAVY-COCHIN
- Monsieur Patrice AUVRAY
- Madame Laurette MONLON
- Monsieur Dominique BURET
- Madame Nathalie MANSOIS
- Monsieur Frédéric GENEY
- Madame Anne-Laure MALBRANCHE
- Monsieur Mikael CHEVREAU
- Madame Florence MOUCHEL
- Monsieur Kylian HEBERT
- Madame Béatrice M'BARK
- Madame Annabelle ARSON
- Monsieur Olivier LEMERCIER
- Madame Françoise OOSTERLINCK
- Monsieur Thomas GRANDSIRE

Sont ensuite proclamés élus en qualité de suppléants au collège électoral sénatorial :

- Monsieur Patrick AUBE
- Madame Sylvie RENARD
- Monsieur Jean-Pascal RUEL
- Madame Carole MARTIN
- Monsieur Jean-Luc LEFRANCOIS
- Monsieur Edouard VALAUNEY

Le procès-verbal de l'élection a été dressé et immédiatement clos après proclamation des résultats. Monsieur le Maire est chargé de transmettre le procès-verbal ainsi que les résultats de l'élection à Monsieur le Préfet.

Pont-Audemer, le 5 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Julien TIMON



Alexis DARMOIS